

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABPM AVOCATS
rue Bellum Villaré
Parc Tertiaire de la Croix
60610 Lacroix-Saint-Ouen

V/REF : SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT - GD/SH
N/REF : 2009 B 601 / 2010-A-1334

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 10/05/2010,

Rapport du commissaire aux apports
- du 22/03/2010

Concernant la société

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT
Société par actions simplifiée
4bis rue de Châteaudun
28100 Dreux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1334 le 10/05/2010
R.C.S. CHARTRES 514 302 165 (2009 B 601)

Fait à CHARTRES le 10/05/2010,

Le Greffier



EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT
Société par Actions Simplifiée

4 bis, Rue de Châteaudun
28100 DREUX

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux associés de la
SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT
4 bis, Rue de Châteaudun
28100 DREUX

Messieurs les futurs associés de la société **EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Chartres en date du 10 Mars 2010, concernant l'apport en nature des titres de la société ASTRE consenti par Messieurs Didier THARREY, Chérif DERBALI et Jean-Marc LANFRANCHI, et de la société ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST au profit de la société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-8 du Code de Commerce.

La valeur des actions apportée à la SAS « EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT » a été arrêtée dans le protocole d'accord. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1) Les participants à l'opération

a. Les apporteurs de titres de la SA ASTRE

1. Monsieur Didier THARREY,
De nationalité française,
Demeurant 2 bis, Rue de la Mare aux Biches – 78113 CONDE SUR
VESGRE

2. Monsieur Chérif DERBALI,
De nationalité française,
Demeurant 7 Ter Rue du Puits Godeau, Bois le Roi 28500 GARNAY

3. Monsieur Jean – Marc LANFRANCHI
De nationalité française
Demeurant au 29 Rue Saint Maur – 75011 Paris

b. Les apporteurs de titres de la SA ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

La société ASTRE est une SA dont le siège social est situé au 420 Avenue des Canadiens 76 650 PETIT COURONNE. Son capital social est de 1 000 000 €. Il est divisé en 1 863 actions de 536,77 € de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- Indivision successorale de Mr Philippe BLAIN : 525 actions, soit 28,18% ;
- Mr Chérif DERBALI : 48 actions, soit 2,58%.
- Mr Laurent DUCONSEIL : 53 actions, soit 2,84%
- Mr Philippe HANCHARD : 780 actions, soit 41,87% ;
- Mr Daniel HOTTOT : 108 actions, soit 5,80% ;
- Mr Jean-Marc LANFRANCHI : 3 actions, soit 0,16% ;
- Mr Didier THARREY : 196 actions, soit 10,52% ;
- Mr Eric VERVOITTE : 150 actions, soit 8,05%.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Rouen le 3 Mars 1999 sous le numéro 421 954 520.

La société a pour objet l'exercice des missions d'expert comptable et de commissaires aux comptes.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). L'exercice social de la société commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le trente Juin de l'année suivante.

Les comptes annuels clos au 30/06/2009 présentent les indicateurs financiers suivants :

- Chiffre d'affaires : 2 060 007 € (contre 2 593 171 € au 30/06/2008),
- Capitaux propres : 2 619 231 € (contre 1 927 753 € au 30/06/2008),
- Résultat de l'exercice : 691 477 € (contre 377 348 € au 30/06/2008).

Ces comptes annuels ont été certifiés sans réserve par la SARL N.J.C. Conseils, commissaire aux comptes le 27 Novembre 2009.

Ces comptes annuels ont été approuvés à l'unanimité des actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Décembre 2009.

c. Les sociétés des titres apportés

- ASTRE

Les caractéristiques de cette société ont été citées ci-dessus.

- ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

La société ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST est une SA dont le siège social est situé au 39 ter Rue Gabriel Péri 28000 Chartres. Son capital social est de 210 000 €. IL est divisé en 3 000 actions de 70 € de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- Sa ASTRE : 2 994 actions, soit 99,80% ;
- Indivision successorale de Mr Philippe BLAIN : 1 action, soit 0,03% ;
- Mr Philippe HANCHARD : 1 action, soit 0,03% ;
- Mr Daniel HOTTOT : 1 action , soit 0,03% ;
- Mr Jean-Marc LANFRANCHI : 1 action, soit 0,03% ;
- Mr Didier THARREY : 1 action, soit 0,03% ;
- Mr Eric VERVOITTE : 1 action, soit 0,03%.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Chartres le 30 Octobre 1969 sous le numéro 692 044 407.

La société a pour objet l'exercice des missions d'expert comptable et de commissaires aux comptes.

La durée de la société est fixée à 75 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

L'exercice social de la société commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le trente Juin de l'année suivante.

Les comptes annuels clos au 30/06/2009 présentent les indicateurs financiers suivants :

- Chiffre d'affaires : 3 081 381 € (contre 3 148 190 € au 30/06/2008),
- Capitaux propres : 599 995 € (contre 635 772 € au 30/06/2008),
- Résultat de l'exercice : 201 222 € (contre une perte de 178 844 € au 30/06/2008).

Ces comptes annuels ont été certifiés sans réserve par Madame Laure BLANC, commissaire aux comptes le 30 Novembre 2009.

Ces comptes annuels ont été approuvés à l'unanimité des actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Décembre 2009.

d. La Société bénéficiaire des apports

La société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT est une SAS dont le siège social est situé au 4 bis Rue de Châteaudun 28100 DREUX. Elle a été créée le 12 Août 2009 au capital de 1 000 €. Une augmentation de capital de 53 000 € a été effectuée le 31 Décembre 2009.

Le capital social de 54 000 € est divisé en 5 400 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- Mr Didier THARREY : 3 600 actions, soit 66,67%.
- Mr Chérif DERBALI : 1 800 actions, soit 33,33% ;

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES le 12 Août 2009 sous le numéro 514 302 165.

La durée de la société est fixée à 50 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

L'exercice social de la société commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le trente Juin de l'année suivante.

D'après l'article 3 des statuts, la SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissariat aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

2) Motifs et conditions de l'opération

La présente opération d'apport a pour but de permettre aux messieurs Didier THARREY, Chérif DERBALI et Jean-Marc LANFRANCHI de quitter la société ASTRE et d'acquérir le contrôle majoritaire de la société ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST, par l'intermédiaire de la société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT dont le capital social s'établit actuellement à 54 000 €.

3) Présentation de la nature, de l'évaluation et de la rémunération des apports

▪ Présentation de la nature des apports

Monsieur Didier THARREY apportera à la société «EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT» 196 actions de la société «ASTRE» qu'il détient en pleine propriété.

Monsieur Chérif DERBALI apportera à la société «EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT » 48 actions de la société «ASTRE», en pleine propriété.

Monsieur Jean-Marc LANFRANCHI apportera à la société «EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT» 3 actions de la société «ASTRE» qu'il détient en pleine propriété.

La société ASTRE apportera à la société « EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT » 231 actions de la société ASTRE FIDICIAIRE DE L'OUEST qu'elle détient en pleine propriété.

▪ Evaluation des apports

La valeur des titres apportés s'établit à 743 700 €. La répartition des apports est la suivante :

- Monsieur Didier THARREY : 196 titres de la société ASTRE apportés pour 411 600 €,
- Monsieur Chérif DERBALI : 48 titres de la société ASTRE apportés pour 100 800 €,
- Monsieur Jean-Marc LANFRANCHI : 3 titres de la société ASTRE apportés pour 6 300 €,

- SA ASTRE : 231 titres de la société ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST apportés pour 225 000 €.

La valeur unitaire des titres ressort à 2100 € concernant les titres de la SA ASTRE et 974 € concernant les titres de la SA ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST.

Cette valeur a été arrêtée en 2008 lors du décès d'un associé, sur la base des comptes annuels clos au 30/06/2008 des différentes sociétés du groupe et en retraitant notamment les plus values latentes sur les immobilisations incorporelles et financières. Ces plus values latentes résultent d'une revalorisation des clientèles à partir d'un coefficient de 75% du chiffre d'affaires hors taxes.

- *Rémunérations des apports*

En rémunération des apports ci-dessus désignés d'une valeur totale de 743 700 € et sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT (EDA) du contrat d'apport, il sera attribué :

- Monsieur Didier THARREY : attribution de 41 160 actions nouvelles de valeur nominale 10 € chacune de la société EDA qui seront émises à titre d'augmentation de capital,
- Monsieur Chérif DERBALI : attribution de 10 080 actions nouvelles de valeur nominale 10 € chacune de la société EDA qui seront émises à titre d'augmentation de capital,
- Monsieur Jean-Marc LANFRANCHI : attribution de 630 actions nouvelles de valeur nominale 10 € chacune de la société EDA qui seront émises à titre d'augmentation de capital.
- A la société ASTRE : 22 500 actions nouvelles de valeur nominale 10 € chacune de la société EDA qui seront émises à titre d'augmentation de capital,

Le capital social de la SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT sera augmenté d'un montant de 743 700 €, pour être porté à 797 700 €. Il sera divisé en 79 770 actions de valeur nominale de 10 € chacune réparti de la manière suivante :

- Mr Didier THARREY : 44 760 actions, soit 56,11%;
- Mr Chérif DERBALI : 11 880 actions, soit 14,89%;
- Mr Jean-Marc LANFRANCHI : 630 actions, soit 0,79% ;
- SA ASTRE : 22 500 actions, soit 28,21%.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que, nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- apprécier et évaluer les apports consentis par Messieurs Didier THARREY, Chérif DERBALI et Jean-Marc LANFRANCHI et par la société ASTRE.
- apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés.

Nous avons notamment pris connaissance :

- du registre des mouvements de titres des sociétés ASTRE et ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST,
- des comptes annuels clos au 30/06/2008 et 30/06/2009 des sociétés ASTRE et ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST,
- des situations comptables arrêtés au 31/12/2009 des sociétés ASTRE et ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST,
- de la méthode de calcul établie le 17/11/2008 sur la valorisation des titres apportés à la société EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT.

III - CONCLUSION

Compte tenu du résultat de nos diligences, la valeur retenue des apports nous paraît acceptable.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 743 700 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports « EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT ».

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers au profit de personnes associées.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 22 Mars 2010

Le Commissaire aux Apports
AGICOM
Représentée par **Thierry ONNO**

